

F10

BOISEMENTS MIXTES (Peupleraies avec sous-étage de boisement spontané)

Habitats d'intérêt communautaire concernés

Frênaie oxyphyllée à *Fraxinus angustifolia* * (91E0 *)

Forêt mixte à chêne pédonculé, Orme lisse (91FO)

Mégaphorbiaie (6430)

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Loutre d'Europe (1355), **Vison d'Europe* (1356*)**, **Rosalie des Alpes* (1087*)**, Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304) (lisière), Grand Murin (3124), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Lucane cerf-volant (1083), Bondrée apivore (EA072), Milan noir (EA073), Bihoreau gris (EA023).



Enjeux :

Préserver l'intérêt biologique général des boisements alluviaux par le maintien des surfaces et par la poursuite de pratiques « douces » de gestion des boisements de production laissant la possibilité du développement d'essences spontanées en sous-étage.

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

1. **Planter au maximum 204 peupliers/ha** avec un écartement de 7 à 8 m entre plants.
Point de contrôle : densité et écartements des arbres.
1. **Planter les peupliers à au moins 5m des berges** et laisser revenir la végétation naturelle dans cette bande de 5m.
Point de contrôle : contrôle sur place de la présence d'une bande de 5 m non plantée.
2. Réaliser les travaux forestiers (taille, élagage, broyage) en dehors de la période du **1er avril au 31 juillet** (période de reproduction de la faune).
Point de contrôle : contrôle sur place du respect des périodes de travaux.
3. Ne recourir au **désherbage chimique que dans les 2 premières années suivant la plantation** : traiter de façon localisée **2 m²** au pied de chaque peuplier, ou éventuellement sur la ligne de plantation.
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de désherbage chimique en plein.
4. Localiser le broyage d'entretien pour permettre l'accès aux arbres, à une largeur de broyeur de part et d'autre des lignes de plantation pendant les deux premières années **et d'un seul côté après**.
Point de contrôle : contrôle sur place de la largeur des bandes broyées.
5. **Ne pas effectuer d'entretien annuel** de la végétation herbacée : faucher ou broyer l'ensemble de la parcelle tous les 3 ans en moyenne dès lors que le dernier élagage est terminé.
Point de contrôle : contrôle sur place des modalités d'entretien.

RECOMMANDATIONS :

1. Porter la distance de plantation par rapport aux berges à 8 m.
2. Ne pas apporter de produits phytosanitaires sur une distance de 35 m au cours d'eau
3. Après le dernier élagage, ne plus faucher la parcelle jusqu'à l'exploitation des peupliers.
4. Augmenter l'écartement entre les lignes de plantations (jusqu'à 12 m).
5. Utiliser un matériel adapté à la fragilité des sols hydromorphes pour effectuer les opérations prévues : engins de faible portance, pneus basse pression etc.
6. Maintenir quand il y en a, les arbres vieux ou sénescents, chandelles et arbres à cavités (2 à 6 arbres /ha) s'ils ne présentent pas de risque pour la sécurité.
7. Laisser au sol une partie du bois mort et des vieilles souches d'essences indigènes (bois non bûcheronnés).

CREATION ET ENTRETIEN D'UN ARBRE TETARD

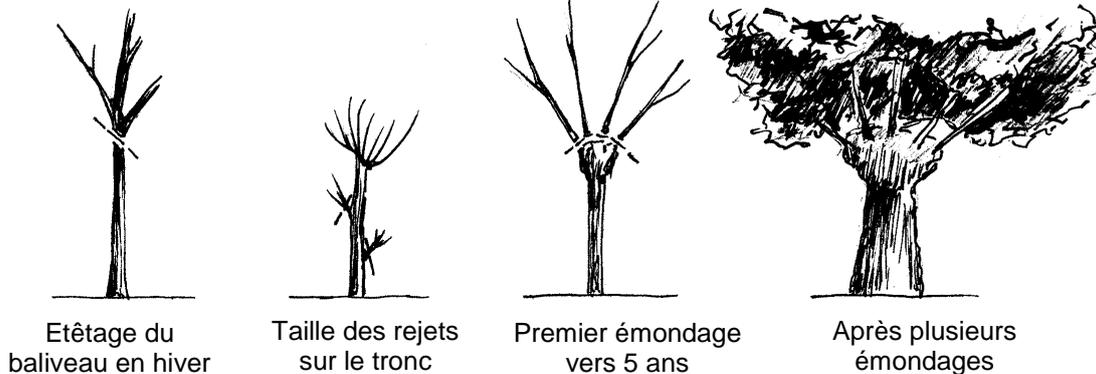
Dans nos campagnes, le rôle principal des têtards était de produire régulièrement du bois de chauffage. Aujourd'hui ce rôle régresse, mais l'entretien et le renouvellement de ces arbres peuvent être motivés par la conservation de l'authenticité des paysages locaux, leur rôle écologique, le maintien des berges...

Quels arbres ?

Il faut choisir des espèces traditionnellement utilisées, capables de supporter ce traitement : ce sont surtout **le frêne**, **les chênes** et **le saule blanc** mais on trouve également **l'érable champêtre** et **le charme**. Les ormes têtards, autrefois très nombreux, ont disparu suite à la maladie de la graphiose.

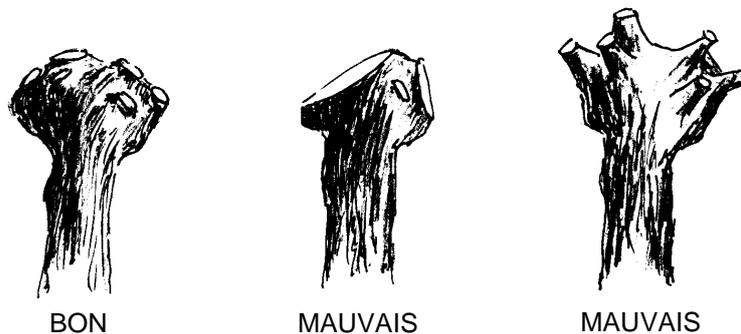
Création à partir d'un jeune arbre (Etêtage)

- Choisir un baliveau vigoureux au tronc bien formé de 8 à 15 cm de diamètre
- Se fixer la hauteur de l'étêtage : en général 2 m pour protéger les repousses des dégâts du bétail
- En hiver, couper l'arbre à la hauteur fixée. La coupe doit être bien nette et légèrement en biseau pour éviter que l'eau ne stagne sur sa surface
- Au printemps, des rejets apparaissent au niveau de la coupe. éliminer ceux qui se forment trop bas sur le tronc par rapport à la future tête



Émondage (ou bûchage)

C'est l'opération qui consiste à couper les branches sur la tête de l'arbre. Elle se fait toujours en hiver, c'est une récolte de bois. Le premier émondage a lieu vers 5 ans puis les suivants se font tous les 8 à 15 ans, selon les espèces et le type de sol. C'est un maximum car au-delà, les plaies sont trop importantes et la coupe épuise l'arbre. Les branches doivent être coupées proprement au ras de la tête. On ne laisse pas de chicot; on n'enlève pas non plus des morceaux de la tête.



Cas du chêne : pour les chênes âgés, certains pensent qu'il est préférable de conserver une branche en guise de tire-sève pour aider le redémarrage des pousses. Cette branche doit cependant être supprimée l'hiver suivant pour ne pas déséquilibrer et épuiser l'arbre.

Il faut savoir que les arbres traités en têtard deviennent moins vieux que ceux menés en haut-jet car les émondages sont "stressants" et des pourritures se développent facilement au niveau de la tête. Cependant, s'ils sont exploités correctement et régulièrement, ils deviendront de vénérables centenaires.